

## Année universitaire 2016-2017

### Concours pour l'accès au doctorat LMD

#### Nombre de postes ouverts au titulaire d'un master et/ingénieur master :

- 2 postes en Systèmes d'Information (SI)
- 6 postes en Systèmes Informatiques (SIQ)

Répartis comme suit :

Laboratoires	Option SIQ	Option SI
Laboratoire des Méthodes et Conception de Systèmes (LMCS)	1	2
Laboratoire de Conception de Systèmes Informatiques (LCSI)	3	0
CERIST	2	0
	<b>6</b>	<b>2</b>

#### Titulaires d'un master :

Le concours se déroulera en deux étapes :

1. Une étape de présélection sur dossier des candidats
2. Un concours sur épreuves écrites pour les candidats présélectionnés.

#### Conditions de dépôt des candidatures

- Etre titulaire d'un diplôme de master 2 dont le programme d'études est en adéquation avec les filières ouvertes.

**Période de dépôt des candidatures :** du 06 septembre au 27 septembre 2016.

#### Présélection

Le nombre de candidats aux épreuves écrites sera fixé sur la base de **l'arrêté n°547 du 02 juin 2016**. Il est de 20 candidats au moins pour l'option SI et de 60 candidats au moins pour l'option SIQ.

Seront retenus aux épreuves écrites les candidats classés parmi les 10% premiers de leur promotion. Leurs listes seront étendues, pour l'une et/ou l'autre des deux options, aux candidats classés parmi les 25% premiers de leur promotion si elle inclut un nombre insuffisant de candidats : moins de 20 candidats pour l'option SI et moins de 60 candidats pour l'option SIQ.

#### Epreuves écrites : samedi 15 octobre 2016 à 9h.

La liste des candidats retenus pour le concours sur épreuves écrites sera publiée sur le site de l'école le 6 octobre 2016. Les intéressés recevront également une convocation par email.

Les épreuves au concours sur épreuves écrites sont les suivantes :

- **Option SIQ** : Théorie des langages et compilation (2h - coef 2), Réseaux et systèmes (2h - coef 2).
- **Option SI** : Systèmes d'Information (3h - coef 3), Bases de données (1h - coef 1).

### **Sélection finale**

Seront admis à la formation doctorale les deux (02) premiers candidats de l'option SI et les six (06) premiers candidats de l'option SIQ sur la base des dispositions fixées par l'arrêté n°547 du 02 juin 2016.

### **Inscription**

Les candidats retenus doivent, impérativement, déposer leur dossier d'inscription complet dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats sur le site web de l'ESI.

### **Dossier de candidature**

- Le formulaire de présélection (téléchargeable à partir du site [www.esi.dz](http://www.esi.dz)).
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat.
- Les copies certifiées conforme des diplômes de licence et de master (pour les titulaires d'un master) ou bien les copies des diplômes d'ingénieur et de master pour les ingénieurs.
- Les copies des relevés de notes du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> cycle dûment authentifiées.
- Une copie de l'annexe descriptive du diplôme de master.
- Une attestation de classement du candidat dans sa promotion.